

Règlement de la course des 150 ans

ART 1 – La course des 150 ans est une course pédestre ouverte aux enfants à partir de 8 ans et aux adultes, seniors et vétérans licenciés ou non. Elle se déroulera le samedi 8 novembre au château de la Chasse à Saint Prix dans la Forêt Domaniale de Montmorency. L'heure de départ de la 1^{ère} course (1km) est fixée à 9h, les 2 autres courses (6 et 12 kms) débuteront à 10h. Les inscriptions et le retrait des dossards se feront à partir de 7h30 et jusqu'au départ des courses. Le parcours est encadré par les équipes secouristes et bénévoles de la Croix-Rouge française de l'Unité Locale des 4 Gares. Un point de ravitaillement sera positionné à mi-parcours des courses de 6 et 12 kms. Le coureur s'engage à respecter le parcours balisé qu'il emprunte : sentier balisé par des fléchages jaunes accrochés aux troncs d'arbres. Epreuve sur sentiers et chemins (dénivellation inférieure à 10%).

ART 2 – Les coureurs non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la course, conformément aux lois n°84.610 du 16 Juillet 1984 et n°99.223 du 23 Mars 1999. Les mineurs qui souhaiteraient participer à l'épreuve devront en plus de ces éléments, fournir une autorisation parentale.

ART 3 – Assurance : l'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les licences suivantes sont acceptées : Softball / Basketball / Boxe / Canoë-Kayak / Course d'orientation / Cyclisme / Football / Football Américain / Gymnastique / Handball / Hockey / Hockey sur Glace / Judo-Jujitsu Kendo et Disciplines Associées / Lutte / Natation / Parachutisme / Pentathlon Moderne / Roller Sports / Rugby / Sauvetage et Secourisme / Ski / Ski Nautique et Wake Board / sports de contacts et disciplines associées / Surf / Taekwondo et Disciplines Associées / Tennis / Triathlon / vol libre / Volley-Ball / Sports de Glace / Escrime / Haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme / Aïkido / Equitation / Boxe française, Savate et disciplines associées / Danse / Escalade / squash / Tennis de table / Etudes et Sports sous-marins / Aviron

ART 4 – Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

ART 5 – La course des 150 ans s'inscrit dans le cadre du respect de l'environnement, que ce soit sur les chemins parcourus ou leurs environnements proches. Tout comportement irrespectueux du participant : jet d'emballages de ravitaillement, piétinement de zones protégées...fera l'objet d'une disqualification immédiate.

ART 6 – La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

ART 7 – Droit à l'image et la publication :

Les participants au concours autorisent l'organisateur à prendre des photos et à les diffuser dans le cadre strict de l'Unité Locale (pas de diffusion internet).

Date :

Signature :